

Délibération n°07

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
02 novembre 2022

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
16 novembre 2022

**Objet : Marchés d'assurances
: autorisation de signature**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 02 novembre 2022
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Pierre PECOUL, Premier Vice-
Président.

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY
Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BOUCHET Boris, M
BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CAZE Alain, M CHASSAGNE
Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI
Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ
Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER
Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre,
Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE
Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MARTINHO
Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT
Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent,
M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M VERMOREL Pierrick, Mme
VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, M ROULIN Franck,
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M BONNICHON Frédéric a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à Mme VEYLAND
Anne,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DUPONT Laurence,
- Mme VAUGIEN Evelyne a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de Charbonnière
les Varennes, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, conseillère
communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur
Morge, remplacé par M ROULIN Franck, conseiller communautaire
suppléant.

Absents :

- M BEAURE Nicolas,
- M CARTAILLER Philippe,
- M CHAUVIN Lionel,
- Mme ROUSSEL Sandrine.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pierre BOISSET

Rapport n°07 – Marchés d'assurances : autorisation de signature

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP, JOUE, LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de RLV,
Vu l'analyse des offres,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 Octobre 2022,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée pour le renouvellement des marchés d'assurances de la collectivité pour une durée maximale de 4 ans, et décomposée comme suit :

- Lot 1 : Assurance Dommage aux biens avec garantie complémentaire optionnelle 1 « bris de machine sur bien sensible » et 2 « tous risques exposition clou à clou »,
- Lot 2 : Assurance Responsabilité civile avec garantie complémentaire optionnelle 1 « indemnités contractuelles enfants confiés » et 2 « atteintes environnementales »,
- Lot 3 : Flotte Automobile avec une garantie complémentaire optionnelle « préposés en mission ».

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunies le 19 septembre 2022 a classé les offres et a attribué :

- Le lot n°1 à la société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (69251 LYON), avec les deux garanties complémentaires optionnelles, pour un montant annuel de 27 027,19 € TTC (0.47 €/m² de surface bâtie)
- Le lot n°2 au groupement PNAS- PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (75009 PARIS) / AREAS DOMMAGES (75008 PARIS), avec la garantie complémentaire optionnelle 1 « indemnités contractuelles enfants confiés », pour un montant annuel de 15 052,81 € TTC
- Le lot n°3 à la société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (69251 LYON) avec la garantie complémentaire optionnelle « préposés en mission » pour un montant annuel de 21 630,73 € TTC.

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés avec les entreprises et aux condition ci-dessus mentionnées, et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 09 novembre 2022

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).